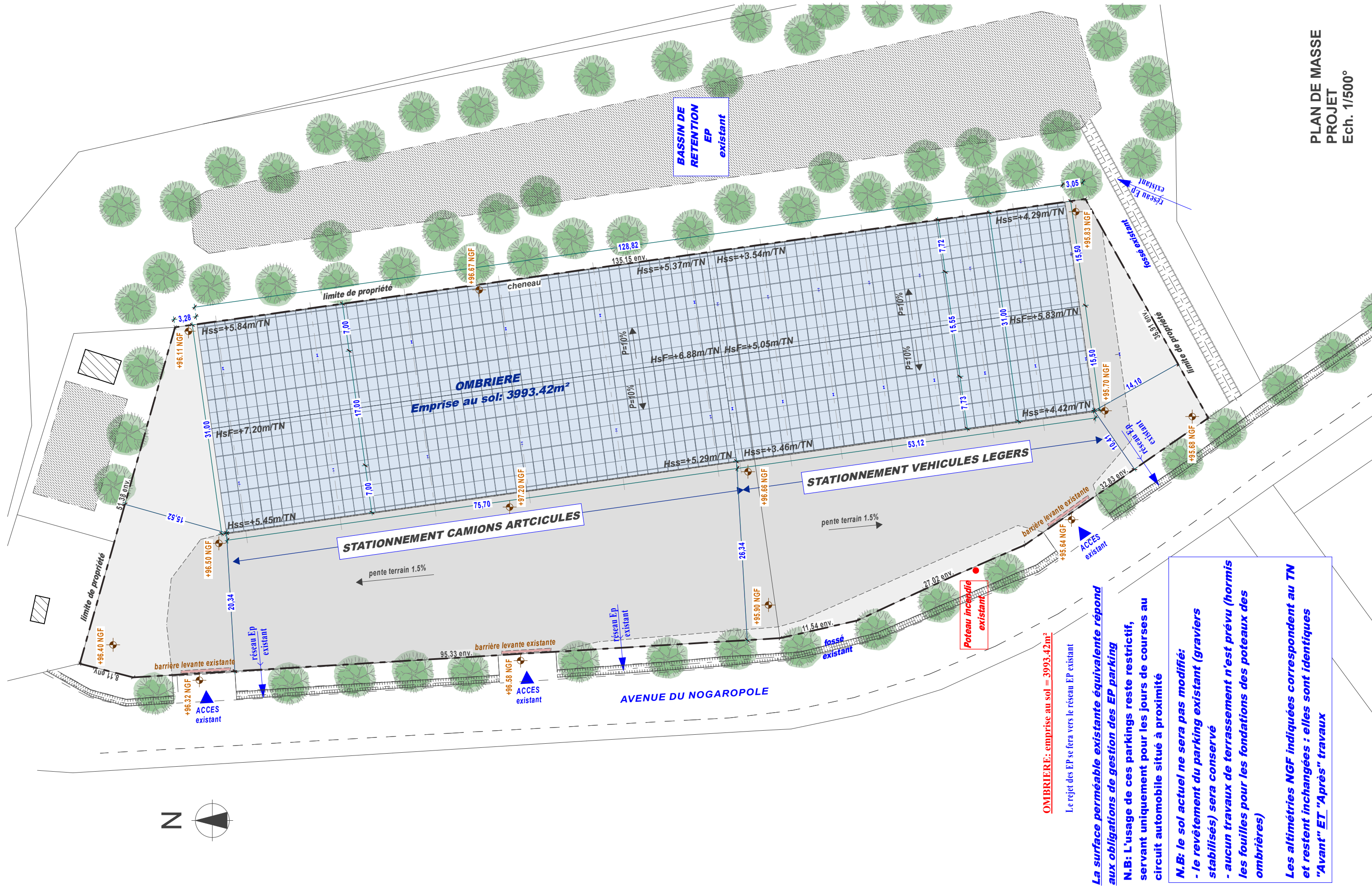




OMBRIERE: emprise au sol = 3993.42m²
Le rejet des EP se fera vers le réseau EP existant

La surface perméable existante équivalente répond aux obligations de gestion des EP parking
N.B: L'usage de ces parkings reste restrictif, servant uniquement pour les jours de courses au circuit automobile situé à proximité

N.B: le sol actuel ne sera pas modifié:
- le revêtement du parking existant (graviers stabilisés) sera conservé
- aucun travaux de terrassement n'est prévu (hormis les fouilles pour les fondations des poteaux des ombrières)

Les altimétries NGF indiquées correspondent au TN et restent inchangées : elles sont identiques "Avant" ET "Après" travaux



Fabienne PIN
Architecte DPLG
128, rue Nationale
32200 GIMONT
Port. : 06 87 20 35 87

PROJET D'OMBRIERES DE PARKING PHOTOVOLTAÏQUES
PLAN DE MASSE Ech 1/500°

(ZONE 4)

Maître d'Ouvrage:
ECOGERS
446 Villa Terranga
32 110 LAUJUZAN

Date:21/11/2025